



Plan Solidaire de Développement 2024

Comités

MARCHER

TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Vous avez un projet de développement ?



Vous souhaitez créer des clubs dans une zone dépourvue d'offre fédérale ? Vous souhaitez réaliser un projet innovant ayant pour objectif de développer les pratiques et/ou l'adhésion sur votre territoire ?



Avec le PSD, offrez à votre comité un coup de pouce!



Qu'est-ce que le PSD ?



Dynamiser votre club !
Diversifier votre offre !



Rando Santé
Marche Nordique

**PLAN SOLIDAIRE
DE DÉVELOPPEMENT**

Envie de développer de nouvelles pratiques ?
Faites le pas !
Offrez à vos adhérents de nouvelles sensations !

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

Un dispositif solidaire du
réseau FFRandonnée au
service du développement de
l'offre de pratique

Les objectifs du PSD

- La création de club
- L'augmentation de l'offre fédérale sur les territoires par la diversification de l'offre de pratique vers 10 activités: Randonnée, Marche Nordique, Longe Côte – Marche Aquatique, Rando Challenge, Bungy Pump, Raquette à neige (pas en séjour et voyage), Fast hiking, Marche d'endurance/Audax, Marche Afghane ou toute offre de pratique Santé
- Le développement d'activité déjà pratiqué dans un club (cf. pratiques diversification)
- Le développement de projets innovants



Les fondamentaux du dispositif :

- Tous les comités départementaux sont éligibles
- Une aide financière de **1500€ maximum** pour votre projet
- Une convention avec votre comité régional



Quels sont les projets finançables par le PSD pour les comités ?

Les projets de création d'association



- **La création d'un nouveau club** en favorisant les bassins de vie dépourvu de clubs ou ne disposant pas de club affilié ;
- **L'affiliation d'un club déjà existant** en favorisant les bassins de vie dépourvu de clubs ou ne disposant pas de club affilié ;
- La création ou l'affiliation d'un club proposant **une pratique absente du territoire** concerné ;

Exemples d'actions financées par le PSD: la mise en relation avec le réseau, la formation d'animateurs spécialisés ou de dirigeants associatifs, l'organisation de séances de découverte avec un animateur confirmé, les outils de communication, la création de site internet, les partenariats, l'achat de matériel, la recherche et l'analyse sur le terrain, ...

Quels sont les projets finançables par le PSD pour les comités ?

Les projets innovation et développement



- Un ou plusieurs projet(s) porté par le Comité Départemental et/ou la Commission Départementale Pratiques Adhésion ayant pour objectif le développement des pratiques et/ou la croissance de l'adhésion par la mise en place **d'actions innovantes** ;
- Le comité peut s'appuyer sur un club pour mener son projet
- Il n'y a pas de limitation du nombre de projet mais **l'enveloppe global maximale par région** est de **3 000 €**
- *Exemples:*
 - *L'ouverture de sections jeunes et la mise en place d'une activité dans les collèges et les lycées pour accueillir des licenciés plus jeunes.*
 - *La création d'une offre longe côte sur le territoire pour attirer une nouvelle cible de pratiquants et favoriser l'offre de pratique dans les clubs.*
 - *Le développement d'un partenariat avec des maisons sport santé ou des organismes de santé.*

Quelles sont les obligations des comités ?

Le comité s'engage à :

- Respecter **les statuts et règlements** de la fédération
- Répondre à l'ensemble **des critères d'éligibilité**
 - Création d'un nouveau club ou l'affiliation d'un club déjà existant dans un bassin de vie ne disposant pas ou peu de clubs affiliés ou de clubs proposant la pratique concernée
 - Projet à réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de la convention
- **Accomplir toutes les actions prévues** dans le dossier de candidature
- **Justifier l'utilisation de l'aide financière** versée pour le montage du projet
- Collaborer avec l'instance fédérale territoriale dédiée à la gestion du PSD

Important : les territoires spécifiques (comme la Corse et les DOM-TOM) auront la possibilité de déroger au règlement du PSD.

ATTENTION : Tous les dossiers doivent être envoyés à psd@ffrandonnee.fr avant la date limite de dépôts des dossiers. Tous les dossiers reçus après la date limite de dépôts des dossiers seront reportés au jury suivant.



Quelles sont les actions financées par le PSD ?



- Les déplacements et les réunions relatifs à la création du club
- Les travaux d'étude et de recherche entraînant la création du club
- La formation d'animateurs dans le nouveau club **(en complément du financement du comité)**
- L'achat de matériel et d'équipements pour le nouveau club
- L'organisation de séances de découverte de la pratique ou les manifestations ouvertes à tous pour faire découvrir le club (journées portes ouvertes, forum des associations, ...)
- La communication et la réalisation d'outils de communication adaptés
- Et bien d'autres encore !

Pourquoi choisir le PSD ?

Vous n'êtes pas encore convaincu ? Découvrez notre bilan du dispositif PSD sur les trois premières années.

BILAN PSD 2017-2019



Témoignage



AS COSACIENNE

Course à pied, randonnée, marche nordique, cyclo

Géraldine Jeanmet, AS Cosacienne, bénéficiaire de 1500€ en 2017

« Notre **association sportive multi-activités** se composent de 4 sections : course à pied, cyclo, randonnée et désormais marche nordique. Chaque section est dirigée par un responsable, en lien avec le président et le Comité Directeur.

Nous avons eu connaissance du dispositif PSD par notre **comité régional Hauts de France**. Nous avons donc constitué un dossier de candidature avec l'aide du salarié du comité régional et de la présidente de la commission régionale pratiques adhésion.

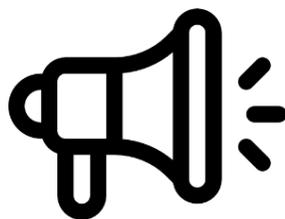
Après validation du jury PSD, nous avons ouvert notre **section marche nordique**. Nous avons participé au forum des associations et organisé **une journée découverte** de la marche nordique, **ouverte au grand public**. Nous avons attiré **20 adhérents** dans la section la 1^{ère} année, en proposant une séance par semaine, le samedi, pour s'ouvrir à un public encore en activité.

En 2019/2020, nous entamons notre 3^{ème} saison. **La section compte aujourd'hui 75 adhérents**. Depuis la saison dernière, à la demande de nombreux adhérents, nous proposons **3 séances supplémentaires** en semaine encadrées par **3 animatrices brevetées marche nordique**. La marche nordique s'est développée en dehors de la section randonnée (très peu de randonneurs font de la marche nordique). Notre public est composé plutôt de retraités (65 ans en moyenne) en semaine et d'actifs le samedi (public plus jeune).

Notre objectif? *Partager le plaisir de cette activité dans la convivialité, mais avec application!* Les animatrices s'emploient à **transmettre le geste technique de la marche nordique**, pour ne pas « simplement » marcher avec des bâtons.

Les prochaines étapes? **Fidéliser les marcheurs** et **accueillir** chaque année **de nouveaux débutants** (pour les inclure dans les groupes existants). L'année 2020 débutera par l'arrivée de 3 nouveaux animateurs (actuellement en formation) en février. Nous sommes aussi très intéressés par la possibilité d'ouvrir une section marche nordique santé... Affaire à suivre... »

Plus d'informations sur l'AS Cosacienne sur le site internet du club : www.as-cosacienne.com



Informations :

Retrouvez les conditions d'attribution de l'aide, le dossier de candidature ainsi que les informations utiles sur le lien <https://www.ffrandonnee.fr/la-federation/nos-comites/plan-solidaire-de-developpement>

Contactez-nous sur psd@ffrandonnee.fr pour plus d'informations.



FFRandonnée



ffrandonnee



@ffrandonnee



ffrandonnee

CONTACT

Votre Commission Régionale Pratiques Adhésion est à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet. Contactez-le ou contactez-nous sur le mail psd@ffrandonnee.fr



www.ffrandonnee.fr